

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'administration communale de la Ville de Rumelange vend du bois de chauffage. Le prix par stère est fixé d'après le relevé se trouvant en bas de la page. Les commandes seront de l'ordre de **4 stères au maximum par ménage**. Il s'agit de bois frais qui devra être stocké pendant une année minimum avant l'utilisation.

Le transport à domicile (uniquement à Rumelange) **du bois d'un mètre de long est possible, les autres bois coupés de moins d'un mètre seront obligatoirement livrés** contre paiement d'une somme forfaitaire de 20,00- Euros par transport. Attendu que ce transport à domicile du bois est assuré par des transporteurs privés, notre commune décline toute responsabilité en cas d'incident survenu au cours de ce transport.

Les intéressés sont priés de remplir le bon de commande ci-dessous et de le renvoyer au secrétariat communal avant le 1^{er} avril 2020.

Dès que la commande aura été exécutée, les acquéreurs seront avertis par facture du lieu et de la date de l'enlèvement du bois.

Avis aux amateurs.



Rumelange, le 2 mars 2020

Le collège échevinal



Bon de commande pour bois de chauffage 2020

Nom:

Prénom:

Adresse:

Tél.:

Nombre de stères de bois:

Bois d'un mètre de long non coupé (sans livraison)	48,00 € TTC	<input type="checkbox"/>
Bois d'un mètre de long non coupé (avec livraison)	68,00 € TTC	<input type="checkbox"/>
Bois coupé à 50 cm de long (livraison obligatoire)	80,00 € TTC	<input type="checkbox"/>
Bois coupé à 33 cm de long (livraison obligatoire)	82,00 € TTC	<input type="checkbox"/>
Bois coupé à 25 cm de long (livraison obligatoire)	84,00 € TTC	<input type="checkbox"/>